



## 76

7EME ANNEE • PRIX: 50 FB • ABONNEMENT ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45  
INFO-TURK - SQUARE Ch. M. WISER - 1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 •  
EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION • ISSN 0770 - 9664



le 12 septembre 1980  
Chef des putschistes



le 7 novembre 1982  
Président de la République



le 14 janvier 1983  
Docteur Honoris Causa

### PASSAGE DU GENERAL EVREN AU REGIME CIVIL

Alors que la "chasse à la sorcière" frappe des centaines d'universitaires progressistes, la Commission fantôme de l'Enseignement Supérieur a attribué le 14 janvier 1983, au nom de l'ensemble des universités turques, les titres de "docteur honoris causa" et de "professeur honoraire" au Général Evren pour "son succès extraordinaire dans la restauration de l'ordre et la paix dans le pays et son respect des lois lors de cette tâche". Tous les recteurs d'université et les doyens de faculté qui avaient été nommés il y a quelque mois par le Général Evren lui-même, ont assisté à la cérémonie qui a lieu à l'Université d'Istanbul.

Au sujet de ce succès extraordinaire d'Evren dans la restauration de l'ordre, veuillez voir les nouvelles concernant la terreur d'Etat et notamment les notes sur l'opération de liquidation des universitaires effectuée directement par les autorités de la loi martiale, p. 3-4, ainsi que les *Bulletins* précédents et "*La Liberté de Pensée à la militaire*", Brochure d'Info-Türk, 1982.

D'autre part, après l'installation du Général Evren au palais présidentiel, par ordre de la junte militaire, des travaux sont commencés pour la construction d'un "Quartier d'Etat" à l'entourage du Palais Présidentiel sur les hauteurs de la capitale, Ankara. Selon la presse turque, seuls les membres de la junte militaire actuel qui deviendront automatiquement des vice-présidents de la République après les élections législatives et les hauts fonctionnaires d'Etat auraient le privilège d'y résider.

## LOI SUR LES PARTIS POLITIQUES

Dans la Résolution adoptée, le 27 janvier, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, en considérant le fait que "la nouvelle Constitution a été conçue comme un pas vers la restauration de la démocratie parlementaire entière" et en croyant que "le caractère démocratique de la nouvelle Constitution sera déterminé par son application" a exprimé le souhait que "la restauration de la démocratie entière soit complétée par une loi électorale et une loi sur les partis politiques". (Voir: le *Bulletin Info-Türk*, N.75)

Est-ce que la nouvelle Constitution mérite vraiment une telle qualification? Les parlementaires démocrates de l'Assemblée ont déjà donné une réponse à cette question lors des débats sur la Résolution. (Voir, page 3) Tout en votant pour la Résolution, ils ont exprimé leurs réserves et leurs critiques à l'égard du caractère de la Constitution.

C'est par l'application même de la Constitution qu'est effectuée la violation des droits de l'homme, d'une façon encore plus brutale, sous le poing de fer du Général Evren comme d'ailleurs cela a été démontré dans les numéros de notre bulletin parus après le référendum.

Les nouvelles initiatives du régime militaire dans le domaine législatif sont loin de justifier l'optimisme de l'Assemblée.

Les débats sur le projet de loi sur les partis politiques, provenant de la Commission Constitutionnelle ont débuté, le 14 février, à l'Assemblée Consultative.

Le projet de la loi présenté par le président de la Commission Aldikaçti n'était qu'une deuxième édition plus détaillée du chapitre de la Constitution sur les partis politiques.

Une analyse plus profonde de la nouvelle loi sera donnée dans les prochains numéros de notre bulletin suivant son adoption par le Conseil de Sécurité Nationale, qui a le dernier mot en toute matière législative. Les membres de l'Assemblée Consultative se disputent plutôt sur des questions formelles comme le nombre des fondateurs de partis, la manière de déterminer des candidats, le pouvoir des présidents de partis ou bien la structure de l'organisation de partis. Mais un point reste hors de discussion:

"Les partis politiques ne peuvent prôner une autre doctrine que celle d'Atatürk". Cela veut dire que la fondation des partis politiques sur tout autre idéologie ou options que l'idéologie et les options officielles de la junte sera interdite. C'est-à-dire qu'il n'y aura aucun pluralisme réel.

De plus; "les juges et procureurs, les membres des organes judiciaires supérieurs, le personnel enseignant des établissements supérieurs, les agents de l'Etat, d'institutions ou d'établissements publics (sauf ceux qui peuvent être considérés comme ouvriers), les étudiants et les membres des forces armées ne peuvent adhérer à des partis politiques"

Quant aux ouvriers, ils seront privés du droit de fonder leur propre parti de classe et par conséquent ils seront obligés de mener leurs activités politiques dans des partis qui prônent la doctrine d'Atatürk: "Ni la classe ouvrière ni le peuple kurde, seule la nation turque sans classes et sans différences ethniques et linguistiques..." Par ailleurs les organisations syndicales ne pourront participer à la vie politique, puisqu'ils n'ont le droit ni d'établir des liens avec des partis, ni de participer à des réunions politiques, ni de soutenir un parti politique, ni de faire élire un de leurs dirigeants à une poste de dirigeant politique ou de parlementaire

En bref, à première vue la loi sur les partis politiques ne constitue pas un pas dans la restauration de la démocratie mais dans celle de l'institution-

tion de la dictature des classes dominantes en Turquie.

## "ZONES LIBRES" EN TURQUIE

Sur la directive du général Evren, le gouvernement turc a annoncé que des zones libres seront établies dans la région d'Izmir à l'Ouest, dans les régions d'Antalya et d'Iskenderun au Sud à fin d'encourager l'investissement étranger en Turquie.

Impressionné par l'expérience de certains pays d'Extrême-orient qu'il a récemment visité, le général Evren, en tant que le souverain absolu du pays, a déclaré qu'il ne tolérerait pas les critiques attirant l'attention sur le danger de créer des zones libres dans le pays et a chargé le gouvernement d'en préparer le projet dans l'immédiat.

Les milieux d'affaires croient que la Turquie a beaucoup à gagner par l'ouverture des zones libres à condition que soient résolus certains problèmes. D'abord le problème chronique de l'insuffisance d'infrastructure de Turquie est une menace grave pour la chance de succès de la pratique des zones libres. L'amélioration de la communication, du transport, des systèmes financiers et d'assurance, parmi les autres ont une priorité absolue à cet égard.

Deuxièmement, le fait que la Lire turque ne soit pas convertible peut être un vrai désavantage. Une lire turque non-convertible peut faire du projet de zones libres, des régions exclusives, limitées par la réexportation.

En fait, l'ouverture des zones libres en Turquie servira à l'intensification de l'exploitation et à l'appauvrissement progressif des travailleurs dans le pays. Le somme du capital à investir dans les zones appartiendra aux firmes multinationales qui tiennent un contrôle absolu sur ces zones. D'après l'Organisation International de Travail actuellement il existe environ 80 zones libres et 40 autres sont en train d'être installées. Plus de la moitié de ces zones se trouvent dans les pays du Sud ou du Sud-Est Asiatique. Les monopoles multinationales sont attachées à ces zones par le fait que les salaires soient seulement un dixième du salaire moyen en Europe occidentale, la durée de la journée de travail est de 50 p.c. de plus pourtant les dépenses pour les besoins sociaux sont un quart des équivalents dans les pays développés. Dans ces îles étrangères il n'y a pratiquement pas de lois limitant l'omnipotence des monopoles; de même que les syndicats et les grèves sont interdits et il n'y a pas de place aux négociations collectives. Ainsi, les "oasis industriels" envisagés et les "îles du développement industriel" deviennent des zones de pauvreté à l'absence des droits et deviennent des avant-postes du néo-colonialisme avec une exploitation rampante de la population laborieuse.

## FONDATION DE L'ARMÉE

L'Assemblée Générale de la Fondation pour le Renforcement de l'Armée de Terre s'est réunie le 27 janvier à Ankara. Dans son discours d'ouverture le général Nurettin Ersin, Commandant en chef de l'Armée de Terre a dit que la fondation a fait d'importants progrès au cours de l'année 1982 et que l'effectif de ses biens s'est élevé à 5.310 millions LT (\$27 millions). La moitié de cette somme a été fournie par des donations de travailleurs turcs à l'étranger. Ces donations ont été recueillies aux Consuls de la Turquie et aux douanes en exploitant les sentiment nationalistes des travailleurs turcs ou bien en les forçant à le payer. (Voir: *Bulletin d'Info-Türk* de juin 1982, "Les années d'or du complexe milito-industriel").

## TERREUR D'ETAT

Selon les chiffres annoncés par les autorités militaires depuis l'instauration de la loi martiale en 1978 jusqu'à la fin de 1982, 29.404 personnes ont été condamnées par les cours militaires et au 31 décembre 1982, 15.205 personnes étaient encore sous arrestation.

A la lecture de la liste de prisonniers, on se rend compte de l'orientation du régime: moins de 1.500 "activistes d'extrême droite" sont en effet détenus, pour 8.646 militants de gauche et 4.318 militants kurdes.

Quant au nombre de suspects détenus à la même date par la police, il relève de la même disproportion: Sur un total de 630, seulement 19 sont d'extrême droite, 345 de gauche, 99 kurdes et 167 tendance inconnue.

Au cours de la période de 4 ans, 59.430 dossiers ont été instruits par les procureurs militaires.

### REPRESSION SUR LES AVOCATS

Le régime militaire a commencé à appliquer une nouvelle méthode de répression afin de laisser sans défense les détenus politiques qui sont actuellement fugés devant les tribunaux militaires.

82 avocats du Barreau d'Istanbul ont récemment reçu un comminiqué officiel dans lequel ils étaient invités à transmettre au Bureau National des Impôts les noms et adresses des clients dont ils avaient pris la défense gratuitement au cours des années 1980-81. Ceci vise à une pression financière sur les avocats en mettant un impôt sur leur travail bénévole.

Par ailleurs, sur les directives du Ministère de Justice un procès a été intenté, le 28 janvier, contre les membres du Comité Directeur du Barreau d'Istanbul pour ne pas avoir prononcé une décision d'interdiction professionnelle contre Mr. Orhan Apaydın, président du Barreau qui avait été arrêté relativement au procès du Comité turc pour la Paix.

### DEMANDES DE PEINE CAPITALE: 5475

Au cours de mois de janvier 1983 les procureurs militaires ont intenté de nouveau procès de masse contre les organisations politiques et démocratiques et les syndicats dans divers régions de Turquie.

La peine capitale a été demandée: pour 6 activistes de droite dont le procès a débuté le 15 janvier à Ankara; pour 4 personnes dans le procès des trafiquants de drogue qui a débuté à Ankara le 29 janvier, pour un des 48 accusés dans le procès de "Libération" qui a débuté à Istanbul le 16 janvier. Ainsi le nombre total des accusés pour lesquels a été requise la peine de mort a augmenté à 5.475.

### AUTRES PROCES

16.1: Un procès a été intenté à Istanbul contre 6 membres du Parti de Patrie Socialiste (SVP) avec la demande de peine de prison allant jusqu'à 15 ans.

Un procès a été intenté à Istanbul contre 14 dirigeants du Syndicat des Transporteurs, affilié à la DISK, avec la demande de peine de prison allant jusqu'à 20 ans.

De nouveau à Istanbul, un procès a été intenté contre 11 dirigeants du Syndicat Unifié des Travailleurs d'Alimentation -tendance droite- avec la demande de peine de prison allant jusqu'à 3 ans.

20.1: Un procès a été intenté à Istanbul contre 12 dirigeants du Syndicat du Travail Indépendant.

27.1: A Istanbul, des procès ont été intentés con-

tre 18 personnes accusées d'être membres du PCT/ML avec la demande de peine de prison allant jusqu'à 24 ans et contre 8 personnes accusées d'être membres de "Libération" avec la demande de peine de prison allant jusqu'à 36 ans.

29.1: A Adana, un procès a été intenté contre 28 personnes accusées d'être membres du PCT/ML. Le procureur militaire a intenté un procès à Istanbul contre 7 étudiants iraniens avec la demande de peine de prison allant jusqu'à 15 ans. Les étudiants iraniens sont accusés d'avoir fait de la propagande contre le gouvernement turc.

### EXECUTIONS ACCELEREES

La junte militaire, au contraire de tout attente optimiste s'appuyant sur la thèse qu'elle aurait été plus "modérée" dans l'exécution des peines de mort après l'adoption de la constitution, est devenue plus cruelle et elle a fait exécuter 11 personnes les unes après les autres seulement au mois de janvier:

- 14.1: Fülseyin Caylı, condamné de droit commun, à Afyon, Adem Ozkan à Balıkesir,

- 15.1: Osman Demiroglu, condamné de droit commun, à Isparta,

- 22.1: A. Ahmet Ulugbay, condamné de droit commun, à Akşehir,

- 24.1: L'activiste de gauche Ali Aktas à Adana; Duran Bican, condamné de droit commun, à Denizli,

- 29.1: Le militant arménien Ekmekçyan qui avait été capturé blessé par les forces de l'ordre au cours du raid à l'Aéroport d'Ankara,

- 20.1: 4 militants de la Voie Révolutionnaire du Peuple ont été exécutés dans les prisons locales.

Par ailleurs, les cours militaires ont condamné 6 personnes à la peine de mort au cours du mois de janvier:

21.1: Deux activistes de droite ont été condamnés à la peine capitale à Ankara.

22.1: A Izmir, dans le procès de Libération Révolutionnaire, 3 personnes ont été condamnées à la peine capitale, une à la prison à perpétuité et 13 autres à des peines de prison allant jusqu'à 30 ans.

29.1: A Izmir, un membre de Dev-Yol a été condamné à la peine de mort et 18 autres à des peines de prison allant jusqu'à 16 ans.

D'après une déclaration faite le 28 janvier, l'Assemblée Consultative aurait ratifié 44 peines de mort jusqu'aujourd'hui.

Alors que la junte militaire turque continue à exécuter des condamnés, un Protocol additionnel à la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui affirme le principe de l'abolition de la peine de mort, sera ouvert à la signature des Etats membres le 28 avril 1983. Pour entrer en vigueur, le protocole No.6 devra être ratifié par cinq Etats membres.

La peine de mort était déjà abolie de jure dans quinze pays européens. Elle existe dans la législation de cinq pays, Belgique, Chypre, Grèce, Irlande et Liechtenstein, mais est tombée en désuétude.

La Turquie est le seul pays européen qui maintient la peine capitale dans la législation et la pratique toujours.

### AUTRES CONdamnATIONS

6.1: Il a été annoncé que 283 militants de gauche ont été condamnés aux divers peines d'emprisonnement par les cours de la loi martiale d'Istanbul en un mois.

9.1: A Ankara, 28 détenues qui étaient jugées pour résistance aux maltraitements et torture à la prison militaire de Mamak ont été condamnées à la détention cellulaire pour 15 jours.

13.1: Le tribunal militaire d'Izmir a condamné 4 personnes à la prison à perpétuité et 20 ouvriers à des peines de prison variant de 4 mois à 15 ans, relative à la résistance ouvrière qui avait eu lieu aux usines de TARIS en 1980.

A Adana 12 personnes accusées d'être membres d'une organisation illégale ont été condamnées à des peines de prisons allant jusqu'à 36 ans.

A Istanbul une personne a été condamnée à 6 ans et 11 mois de prison sous le prétexte d'avoir mené une campagne de "non à la Constitution".

15.1: A Konya, 7 membres de Dev-Yol ont été condamnés à des peines de prison jusqu'à 23 ans.

21.1: A Gölcük, 9 personnes ont été condamnées à des peines de prison variant de 2 à 36 ans.

22.9: A Erzincan, 22 personnes ont été condamnées pour divers accusations à des peines de prison variant de 5 mois à 11,5 ans.

28.1: A Istanbul, 6 personnes de divers organisations ont été condamnées à des peines de prison allant jusqu'à 8 ans.

29.1: A Erzurum, une personne de gauche a été condamnée à 25 ans de prison.

## ARRESTATIONS

Durant le courant du mois de janvier, 10 membres de l'Union Révolutionnaire du Peuple (DHB) à Istanbul, 6 membres de PCT/MIL, 5 de Dev-Yol et 5 de PCRT à Izmir, 9 membres de Dev-Yol à Manisa et 20 membres du Parti Ouvrier de Kurdistan (PKK) à Adana ont été arrêtés. Par ailleurs, 19 personnes de divers organisations de gauche ont été mises en garde à vue à Izmir.

## TORTURES

A la prison de Mamak d'Ankara, 32 détenues ont été enfermées dans des "cercueils" de bois pour les contraindre à avouer leurs activités anti-gouvernementales. Ceci a été révélé le 4 janvier par des avocat turcs.

Selon eux, 32 femmes ont été placées le 3 janvier dans des caisses en bois de 175 cm de long et de 75 cm de large et de haut. Les 32 femmes sont soupçonnées d'être membres de divers groupes de gauche.

Par ailleurs, la junta militaire prétend d'une part qu'elle poursuit les responsables de tortures et d'autre part les décisions de non lieu se suivent les unes après les autres dans les procès de tortures.

Omer Zafer Müctebaoglu, détenu relatif au procès du CC de Dev-Yol qui était jugé avec la demande de peine capitale est mort à l'hôpital militaire le 8 octobre 1982, à cause des tortures qu'il avait subi à la prison. Le procureur militaire d'Ankara a prononcé un non lieu parce que, selon lui, il s'agissait d'une mort naturelle.

Nasuh Mitap qui est jugé dans le même procès avec la demande de peine de mort n'a pas pu être présent à l'audience du 10 janvier du procès pour des raisons de santé.

Le procureur militaire d'Ankara a prononcé un "non lieu" pour 2 commissaires et 15 policiers pour lesquels avait été porté plainte pour avoir exercé la torture sur Süleyman Baba Aslan qui se trouve actuellement à la prison d'Ankara.

## LIQUIDATION AUX UNIVERSITES

Alors que continue l'opération de liquidation effectuée par le biais de la YOK (Commission de l'Enseignement Supérieure) dans les universités de Tur-

quie, une deuxième vague a été lancée directement par les autorités de la loi martiale.

En une durée d'un mois (12 janvier-12 février) les professeurs et chargés de cours dont les noms sont indiqués ci-dessous ont été licenciés suivant les ordres des commandants de la loi martiale:

Profs: Bahri Savcı, Cevat Geray, Tuncer Bulutay et chargés de cours: Korkut Boratav et Mete Tuncay de la Faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara;

Profs: Aliye Erkoçak et Ziya Güner de la Faculté de Médecine de l'Université d'Ankara:

Prof. Burhan Cahit Unal de la Faculté des Sciences de l'Université d'Ankara;

Chargé de cours Yalçın Küçük de l'Université Gazi d'Ankara;

Prof. Assist. Arif Bilgen de l'Université Technique de Moyen-orient;

Prof. Nuri Karacan de la Faculté des Sciences Economiques de l'Université d'Istanbul;

Profs: Bülent Tanör, Server Tanilli -qui avait été paralysé à la suite d'une agression armée des commandos fascistes en 1978-, Rona Serozan, Yücel Sayman et Servet Armagan de la Faculté de Droit de l'Université d'Istanbul;

Prof. Abdülkadir Karahan de la Faculté des Lettres de l'Université d'Istanbul;

Prof. Aydın Aybay et Murat Sarıca de la Faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Istanbul;

Prof. Kivanç Ertop de la Faculté des Sciences Economiques et Administratives de l'Université de Marmara;

Prof. Hayrullah Kocaoglu, Ahmet Terek et Tahsin Yılmaz de l'Université d'Egée;

Profs: Erdem Aksoy et Özgönül Aksoy de l'Université de la Mer Noire.

Par ailleurs, la YOK a démis de ses fonctions le Prof. Nurettin Sözen nommé par la même YOK Président de la Faculté de Médecine de Cerrahpaşa de l'Université d'Istanbul il y a 4 mois et demi. La décision est motivée par la phrase: "Il s'est avéré nécessaire..."

D'après une autre décision prise par la YOK, le régime de caserne est dorénavant appliqué dans les universités, à partir du début 83. Le 10 janvier tous les étudiants barbus ont été refoulés aux portes de leurs universités pour désobéissance à la circulaire de la YOK sur l'habillement et l'apparence externe des étudiants.

Alors que la YOK liquide les enseignants progressistes dans les universités, elle s'applique également à choisir les auteurs des livres de langue turque enseignés dans ces universités parmi les auteurs d'extrême droite notoires. Citons par exemple: Tarık Bugra, Arif Nihat Asya, Emine İsinu, Mehmet Kaplan, Peyami Safa, Mümtaz Turhan qui sont les portes drapeaux de l'extrême droite en Turquie.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a lancé une circulaire qui interdit l'introduction dans les écoles de près de 50 titres en turc, publiés à l'étranger.

## LES AUTRES REPRESSIONS

2.1: Le tribunal militaire d'Ankara a condamné Cevat Balta à 25 jours de prison pour avoir possédé chez lui des publications interdites. Cette peine a été commuée plus tard en 25 jours d'interdiction de fréquenter les lieux de loisir.

6.1: 60 experts de l'Institut d'Etat des Statistiques ont été mutés durant ces 2 derniers mois. 59 employés des Radio-Télévision turques ont aussi été mutés à des postes sans aucun rapport avec leurs métiers.

7.1: La cour de cassation a ratifié la condamnation à 1,5 an de prison de l'écrivain Osman Sahin. Il avait été condamné pour une de ses critiques littéraires.

Par ailleurs, le procureur de presse d'Istanbul a saisi le livre de Yasar Kemal, "La mer est fâchée", pour déterminer si son contenu constitue un délit ou non.

11.1: Le journaliste-écrivain Emil Galip Sandalci a été placé sous garde à vue par les autorités militaires.

12.1: Un procès a été intenté contre l'ex-député de Zonguldak du Parti Républicain du Peuple, Veli Zeren pour "insulte à l'honneur du gouvernement" dans son télégramme de sympathie adressé à Ecevit lors de l'arrestation de celui-ci.

14.1: Le rédacteur en chef du quotidien Demokrat, fermé depuis le coup d'état, M. Arslan Faser Kafaoglu a été arrêté.

16.1: Le Prof. Cetin Ozek, avocat de la défense du procès du Comité Turc pour la Paix a été inculpé pour "insulte au juge".

18.1: Le procureur de Presse a inculpé le PDG du Spor-Toto Aydın Karasüleymanoglu pour avoir fait de la propagande de gauche dans les livres pour enfant qu'il avait fait éditer en 1979.

26.1: Les quotidiens Cumhuriyet et Milli Gazete ont été interdits par les autorités militaires.

28.1: Le journaliste Oktay Akbal et Okay Gönensin, éditeur responsable du quotidien Cumhuriyet, ont été condamné à 3 mois de prisons chacun pour un article d'Akbal critiquant la constitution. La peine a été commuée en amende par la suite.

31.1: Le poète Arif Damar est poursuivi par le procureur pour son recueil de poème "Les pas des bruits".

#### DEMANDE D'EXTRADITION DE GÜNEY

La junte turque a eu recours pour la deuxième fois au gouvernement grec pour l'extradition du cinéaste Yılmaz Güney qui s'est rendu le 17 janvier à Athènes pour le gala de son film "Yol". Les autorités turques avaient déjà demandé l'extradition immédiate de Güney lors de sa première visite en Grèce dans le but de participer à une conférence internationale qui a eu lieu en Mai dernier. Cette fois-ci comme la fois précédente le gouvernement grec a refusé la demande de la junte turque.

Par contre, le gouvernement britannique a refusé de délivrer un visa d'entrée à Yılmaz Güney qui avait été invité au gala de "Yol", le 13 janvier à Londres.

Le film "Yol" de Güney, 51 ans et privé de la nationalité turque, a dernièrement gagné le "Prix des critiques" à Paris.

Par ailleurs, Güney a achevé le tournage et a com-

mencé le doublage de son nouveau film "Duvar" (le Mur) qui a pour thème "la détention des enfants en Turquie".

#### L'ACTRICE CHASSEE

Isik Yenersu, l'actrice aux théâtres d'Etat se trouvant à Paris pour étude a été appelée par un ordre écrit du Premier Ministre Ulusu, à se rendre en Turquie alors que la durée de ses études n'avait pas pris fin. Yenersu avait présenté des poèmes de Nazım Hikmet lors d'une soirée organisée à Paris à l'occasion de son 80ème anniversaire, sous la protection du Ministre français de la Culture Jacques Lange. Après son retour en Turquie Yenersu a été expulsée de son poste aux théâtres d'Etat par un ordre gouvernemental.

#### PROCES INTENTE CONTRE DEMIRAG

Le procureur militaire d'Istanbul a intenté un procès contre Melike Demirag; chanteuse et caractère féminin principal du "Troupeau" de Yılmaz Güney et son mari Sanar Yurdatapan, compositeur, pour "activités ruinant le prestige de la Turquie à l'étranger". La junte militaire avait déjà annoncé qu'ils seraient privés de la nationalité turque s'ils refusaient de rentrer en Turquie et de se rendre aux autorités. Demirag et Yurdatapan se trouvent actuellement en RFA.

#### INTERDICTION DE VOYAGE

D'après une nouvelle déclaration du Ministère de l'Intérieur, le voyage à l'étranger est actuellement interdit pour 400.000 citoyens turcs dont la plupart sont des contribuables qui n'ont pas acquitté leurs dettes d'impôts. Parmi ceux qui sont privés de ce droit se trouvent aussi trois milles personnes dont le motif est politique.

#### RFA REFUSE DES DEMANDES D'ASILE

D'après les journaux turcs, au cours de l'année dernière 10.000 demandes d'asile politique sur 80.000 faites par des ressortissants turcs se trouvant en RFA, ont été rejetées. Après la décision de la Cour Suprême Administrative prévoyant que "l'on ne pourrait pas considérer comme raison de recours à l'asile le fait d'être poursuivi pour l'organisation communiste ou bien séparatiste", le rejet d'autres demandes serait imminent.

---

## RELATIONS EXTERIEURS

---

### TURQUIE - EUROPE

Le groupe Socialiste du Parlement européen a tenu le 3 février un colloque sur la situation existant en Turquie. Bien que considérant ce pays comme un partenaire européen important, il a insisté sur la résolution adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 27 janvier 1983, qui affirme que la Turquie ne saurait continuer à adhérer aux instances européennes si tous les droits et libertés politiques ne sont pas restaurés. Le parlementaires socialistes envisagent donc sérieusement de recommander au comité de ministres d'appliquer l'article 8 du règlement du conseil, relatif à l'expulsion d'un Etat membre.

*Appel du Parlement Européen:* Lors de sa réunion du 11 février à Strasbourg, le Parlement Européen a appelé tous les gouvernement membres à étudier "avec plus de soin" les demandes d'extradition provenant de Turquie. Rappelant des centaines de demandes d'asiles faites depuis le coup d'Etat par les ressortissants turcs se trouvant en Europe, le Parlement a suggéré que certaines demandes étaient bien dû à des raisons politiques.

*Réponse de la junte:* En réponse à une question d'un journaliste relative à la décision du Conseil de l'Europe, le porte-parole du ministère des affaires étrangères M. Nazmi Akıman a déclaré que "la prise de

./..

position de l'Assemblée du Conseil de l'Europe ne peut être qualifiée que de malheureuse contradiction. Cette décision n'a aucun caractère suggestif et ne nécessite aucune démarche de la part du gouvernement turc."

D'autre part, la junte turque a remis le 31 janvier à la Commission européenne des Droits de l'Homme sa réponse officielle relative à la plainte que 5 pays membres, France, Suède, Norvège, Pays-Bas et Danemark, ont portée contre le régime turc.

"Le gouvernement a répondu dans son rapport de 70 pages, aux allégations de cinq pays, et contredit les allégations sans fondement," a déclaré le porte-parole.

Appui allemand à la junte: Le Ministre allemand des Affaires Etrangères Mr. Hans-Dietrich Genscher qui a été chargé de la présidence de session du Conseil de la Communauté Européenne pour une durée de six mois à partir du 1er janvier 1983 a entrepris une activité intense à fin d'adoucir l'attitude de l'Europe vis-à-vis la Turquie.

Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté qui a eu lieu à Bruxelles en fin janvier, Genscher a déclaré qu'"il était temps de résoudre les problèmes entre la Communauté et la Turquie". Le ministre allemand a aussi demandé que "soient effectuées les démarches nécessaires pour la mise en application du quatrième protocole financier qui avait été gelé par la commission et par lequel la Turquie recevrait un crédit de \$600 million.

Par ailleurs, le rapport du gouvernement allemand présenté au parlement a été publié dans les journaux du 23 janvier. Le rapport, après avoir souligné le fait que "le gouvernement allemand ne pouvait pas rester indifférent face aux développements économiques et politiques de Turquie et qu'on attendait l'application démocratique de la constitution récemment adoptée" et propose "l'augmentation de l'aide allemande à ce pays qui est le plus pauvre de l'Europe."

Solidarité belge: Le Comité belge de défense des droits de l'Homme en Turquie et la Ligue belge pour la défense des droits de l'Homme ont, au cours d'une conférence de presse organisée le 24 janvier à Bruxelles, lancé un appel au monde occidental pour qu'il réagisse face à la situation existant actuellement en Turquie.

#### TURQUIE - USA

Le rapport de la Commission pour la Sécurité et la Coopération en Europe du Congrès américain sur la Turquie a paru dans la presse turque le 27 janvier. Les impressions de la mission qui s'était rendue la Turquie sont reflétées comme suit dans le rapport: "Les personnes avec lesquelles la mission s'est entretenue admettent que la prise du pouvoir par l'armée du 12 septembre 1980 était inévitable... Pourtant les opinions diffèrent sur la prolongation de la loi martiale et son utilité. Certains parmi lesquels se trouvent des avocats, des journalistes et des enseignants déclarent que la prolongation de la loi martiale donnerait lieu à la naissance d'un terrorisme politique sous une autre forme que celle pour laquelle les militaires sont venus au pouvoir. D'autres personnes dont la mission a parlé déclarent, malgré le fait qu'ils soient d'accord avec la nécessité de suspendre certaines libertés, que les militaires se comportent âprement envers certains syndicalistes... Cependant, les hommes d'affaires se sont en particulier opposés à ces déclarations et ont défendu la prolongation de la loi martiale considérant la situation dans laquelle se trouve la Turquie."

A la fin du rapport on arrive à cette conclusion: "Il n'y a aucun doute que soient violés les droits de

l'homme en Turquie. D'après la conviction de la mission qui s'est rendue en Turquie, la crise intérieure actuelle n'est pas à un niveau justifiant les attitudes âpres des autorités de la loi martiale. La situation politique en Turquie est très compliquée et que l'on ne peut pas la surmonter par des solutions faciles et avec des recettes habituelles. Il faut faire d'importantes corrections du point de vue des droits de l'homme. Pour que la Turquie devienne, comme nous le désirons tous l'axe principale de l'OTAN et un allié vraiment efficace et stable, elle doit retourner à l'ordre démocratique entier."

#### TURQUIE - GRECE

Le premier ministre grec Mr. Andréas Papandréou a déclaré qu'il aurait été d'accord avec la présence des bases militaires en Grèce si seulement Washington garantissait la sécurité de son pays contre la "menace turque". "Pourquoi la Grèce devrait accepter la présence d'une force étrangère sur son territoire? Nous avons conclu que les bases ne servent qu'aux intérêts des Etats-Unis. Elles ne servent même pas indirectement à celles de l'OTAN. La Grèce pourrait accepter leur présence si elles garantissaient notre sécurité particulièrement vis-à-vis la Turquie qui revendique des droits sur une partie de la Mer Egée" a-t-il dit.

Auparavant, le Ministre turc de la Défense Nationale avait déclaré que si la Grèce élargit ses eaux territoriales au delà de la limite de 6 miles, la Mer Egée sera fermée à la Turquie et cela serait entièrement à l'avantage de la Grèce. "La Turquie n'acceptera jamais de telles décisions unilatérales" a-t-il ajouté.

En dehors du conflit Egéen, la question de Chypre maintient toujours la tension entre deux pays voisins. Le 19 janvier le *Turkish Daily News* a publié une interview par téléphone de Mr Rauf Denktas, président de "l'Etat Fédérale Turc de Chypre" réclamant que l'indépendance de la partie turque était imminente.

Denktas qui a l'appui complet de la junte militaire turque a déclaré que "l'Administration Turque Chypriote se considérerait prêt à déclarer son indépendance si Kyprianou et Papandréou continuaient leurs attitudes intransigeantes et mettant situation dans l'impasse".

#### TURQUIE - PAYS SOCIALISTES

Une délégation menée par le Ministre adjoint soviétique du Commerce Extérieur a rendu visite en Turquie en fin janvier et a effectué une série d'entretiens avec les autorités turques et les hommes d'affaires.

La Turquie avait déjà annoncé qu'elle introduirait à partir de 1983, un système de monnaie libre dans le commerce avec l'Union Soviétique.

Lors des entretiens, la délégation soviétique a proposé la construction d'un gazoduc entre l'URSS et la Turquie mais cette proposition n'a pas été bien accueillie par le côté turc qui projette d'en construire une en coopération avec l'Iran.

Le côté soviétique a aussi dévoilé son intention d'ouvrir une banque en Turquie sous le nom de "Banque de Moscou et Istanbul".

En 1981, le volume du commerce turco-soviétique a été de 250 millions de dollars avec une balance en faveur de la Turquie. Dans les premiers dix mois de l'année passée les exportations turques à l'Union Soviétique étaient de 101 millions de dollars et les importations étaient 84 millions.

Il a été aussi discuté que la Turquie pourrait acheter de l'acier soviétique sur base de crédit à fin de substituer à une partie de l'acier importée de la CEE.

Au cours du mois de janvier, le Ministre adjoint

albanien des Affaires Etrangères Mr Socrat Plaka a rendu visite en Turquie alors que le Ministre turc des Affaires Etrangères Mr İter Türkmen s'était rendu pour une visite officielle en Roumanie. Lors de la vi-

site de ce dernier, le président Tchaousskou a déclaré de nouveau sa proposition d'organiser un sommet entre les pays Balkaniques afin d'améliorer leur coopération et leur solidarité.

## CRITIQUES DES PARLEMENTAIRES EUROPEENS SUR LA TURQUIE

Nous avons publié dans notre dernier BULLETIN, le texte intégral de la Résolution qu'a adoptée l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, ainsi que l'exposé des motifs préparé par M. Steiner, rapporteur de la Commission des Affaires politiques.

Dans ce Bulletin-ci, nous publions un résumé des interventions des parlementaires européens sur la situation en Turquie au cours des séances des 26-27 janvier 1983.

**RICHARD MULLER (Suisse):** Le régime mis en place en Turquie le 12 septembre 1980 ne remplit pas les conditions d'appartenance au Conseil de l'Europe. Ce régime viole semaine après semaine la Convention européenne des Droits de l'Homme en pratiquant sur une grande échelle la répression, la torture, les condamnations à mort et la censure de la presse... La Constitution adoptée est à peine compatible avec les status du Conseil de l'Europe. Il s'agit, paraît-il, de dépolitiser la vie en Turquie.

**M. ALEMYR (Suède):** Les insuffisances de la Constitution turque, en ce qui concerne notamment les droits de l'homme, sont bien connues. L'interdiction qui est faite aux anciens parlementaires de participer à la vie politique est incompréhensible. Rien ou presque dans la nouvelle Constitution ne correspond aux status du Conseil de l'Europe ni à la Convention européenne des Droits de l'Homme... La crédibilité du Conseil de l'Europe lui-même est en jeu.

**M. BUDTZ (Danemark):** La Turquie n'a pas encore recouvré une situation pleinement compatible avec les status du Conseil de l'Europe. Les droits de l'Homme sont violés presque à chaque heure en Turquie. Les procès de masse traînent en longueur. Des pressions soient exercées sur le gouvernement turc pour que celui-ci revienne à la pratique démocratique, sinon ce pays devrait quitter l'organisation.

**LADY FLEMING (Grèce):** Des personnes arrêtées par milliers ont subi des traitements humiliants et terribles et nombreuses sont celles qui furent soumises à des tortures atroces, quelques fois jusqu'à la mort... Le Conseil de l'Europe peut-il accepter une dictature dans son sein sans perdre toute crédibilité, sans perdre le droit et la raison d'exister. Nous devons de penser aux prisonniers qui continuent d'être torturés et exécutés, aux minorités qu'on extermine, à qui on défend de parler leur langue sous peine de cinq ans de prison. Je crois que maintenant nous ne pouvons que proposer l'expulsion immédiate du Gouvernement turc jusqu'à ce qu'il revienne à la démocratie et au respect complet des droits de l'homme.

**M. VAN DEN BERGH (Pays-Bas):** Je souhaite voire la Turquie revenir à davantage de démocratie. Mais la lecture de la presse prouve qu'elle n'en prend pas le chemin. Le Conseil de l'Europe n'a plus d'autre possibilité que d'entamer la procédure qui doit aboutir à la suspension de la Turquie. Mon voyage en Turquie m'a convaincu que la démocratie a des racines profondes dans ce pays. Il est donc tragique de devoir l'exclure du Conseil de l'Europe, mais il est important que l'Assemblée respecte ses principes.

**M. GUTERRES (Portugal):** Les socialistes portugais considèrent que seul un Etat dans lequel on respecte intégralement les droits de l'homme et où fonctionnent des institutions politiques pleinement démocratiques a le droit d'appartenir au Conseil de l'Europe. Ni la nouvelle constitution turque, ni l'inexistence d'une campagne électorale libre pour le référendum ne correspondent aux conditions requises pour qu'un

pays puisse être membre du Conseil de l'Europe... Ceux qui vivent dans des pays où la démocratie n'a été que récemment établie - tel est le cas de ceux du sud de l'Europe - et dans lesquels les menaces putschistes ne sont pas entièrement disparues, ne peuvent que se méfier des excès de tolérance à l'égard des dictatures, quelles qu'elles soient.

**M. EASTHAM (Royaume-Uni):** Je ne crois pas que la nouvelle constitution ait été très bien acceptée par le peuple turc car le référendum était truqué. Je souhaite que les hommes politiques turcs puissent venir décrire la situation. En effet, je m'exclame, si la conduite des généraux était au-dessus de tout soupçon, pourquoi des syndicalistes et des hommes politiques ne peuvent-ils se trouver ici? Il faut mettre fin à la politique des deux poids, deux mesures, selon qu'il s'agit de la Pologne ou de la Turquie.

**M. SENES (France):** Le bilan du régime turc actuel est lourd; car s'il a jugulé un terrorisme qui devenait inquiétant, c'est au prix de deux ans d'une dictature féroce, assortie de poursuites contre des milliers de militants et de syndicalistes de la centrale DISK, des procès menés au mépris de règles reconnues partout ailleurs en Europe... La répression a été particulièrement féroce envers les minorités nationales de Turquie dont les droits sont refusés par la nouvelle constitution. Le problème de la minorité kurde est particulièrement douloureux.

**M. VOYATZIS (Grèce):** Est-il envisageable qu'un Etat qui a aboli la démocratie, dissous le parlement et les partis politiques, qui gouverne d'une manière dictatoriale, fasse partie du Conseil de l'Europe? Est-il possible qu'il y ait des compromis lorsque ces principes sont mis en cause. La constitution ressemble à une charte constitutionnelle qui garantit pour une longue période le gouvernement du pays par un régime dictatorial. Je crois qu'il aurait été préférable de proposer une suspension complète du droit de la Turquie de siéger au Conseil de l'Europe jusqu'à ce que la démocratie soit restaurée dans ce pays.

**M. CLAUDE DEJARDIN (Belgique):** Plus personne, aujourd'hui, ne nie le caractère de dictature militaire du régime turc actuel, ni les violations permanentes des droits de l'homme en Turquie, ni le fait que cet Etat ne répond plus aux exigences du statut du Conseil de l'Europe... Je me suis efforcé de mener une analyse de la nouvelle constitution turque et de la Convention européenne des Droits de l'homme. Ces conclusions confortent la méfiance prudente exprimée de façon parfois elliptique par les trois experts constitutionnels consultés et font apparaître un grand nombre d'irrégularités, parfois graves, notamment au niveau de l'article 2 de la Constitution. (Voir: *Bulletin Info-Türk*, No.74, décembre 1982). Nos rapporteurs ont-ils connaissance des décrets d'interdiction notamment des chansons kurdes, édictés par exemple par le commandant de la VIIe Corps-d'armée et adressés tout récemment aux maires des villages? Que penser également de la nouvelle manière de faire pression sur les travail-

leurs migrants turcs contestataires, en refusant aux épouses l'autorisation de rejoindre leurs maris et puis encore en prenant leurs enfants comme otages par les refus de passeports? A notre connaissance, soixante-dix enfants au moins sont actuellement dans ce cas... La Turquie des militaires telle qu'elle est aujourd'hui n'a, pas plus qu'avant le référendum, sa place au sein du Conseil d'Europe.

**M. VECCHIETTI (Italie):** Sous le régime fasciste italien, on aurait également pu croire à la régularité des élections... Je ne crois pas que l'on puisse combattre le terrorisme en instaurant un terrorisme d'Etat ou que l'on puisse sauver l'économie en muselant les syndicats. Je cite en exemple l'Italie qui combat avec succès le terrorisme par des moyens démocratiques.

**M. BLAAUW (Pays-Bas):** La nouvelle Constitution ne contient aucune garantie démocratique. Les militaires n'ont pas réalisé ce que certains espéraient d'eux. Il convient en effet que le Conseil de l'Europe reste attaché à ses principes et veille à ce que ses pays membres le soient aussi.

**M. BARTHE (France):** Le peuple turc continue de subir une répression sanglante. Les internement arbitraires, les tortures, la presse baillonnée, les écrivains menacés, les avocats muselés, les syndicats et partis dissous, leurs dirigeants emprisonnés, tels sont les faits qui caractérisent la réalité turque aujourd'hui. Depuis le 7 novembre dernier la situation ne s'est pas améliorée et la junte au pouvoir a trouvé d'autres manières de persécuter les démocrates en s'en prenant aux familles de ceux qui ont été contraints de s'expatrier.

**M. ANASTASSAKOS (Grèce):** Le référendum fut réalisé sous la loi martiale avec l'interdiction aux citoyens d'exprimer toute opinion contraire... Les dispositions de la nouvelle Constitution sont absolument incompatibles avec les principes démocratiques et les droits de l'homme, tels qu'il sont présentés dans la déclaration du Conseil de l'Europe. L'approbation par le Conseil de l'Europe d'une telle Constitution et l'acceptation de la Turquie en son sein sont absolument contraires à ses principes statutaires... Seule son exclusion est la solution juste et équitable.

**M. FERNANDO MARQUES (Portugal):** Le peuple portugais a souffert et a combattu une longue dictature de près de cinquante ans, pendant laquelle le Portugal n'a pas été membre du Conseil de l'Europe, puisqu'il n'en fait partie que depuis la révolution du 25 avril. Ce sont des raisons éthiques et historiques qui nous font dire, devant cette assemblée parlementaire, qu'il n'y a pas de raison d'admettre l'indécision. La dictature turque, ici, non.

**M. KAZAZIS (Grèce):** Le régime militaire turc est plus autoritaire encore que celui qu'a connu la Grèce... Je considère que la résolution n'est pas assez audacieuse et espère que l'adoption de certains amendements me donnera un peu plus de force.

**M. EDWARDS (Royaume-Uni):** Comme syndicaliste, je connais la Turquie depuis longtemps. Je sais que beaucoup de mes collègues turcs sont détenus dans des conditions incroyables, où ils sont obligés d'entonner des chants patriotiques... Rien n'obligeait la junte à prendre le pouvoir, puisque le terrorisme était surtout le fait de l'armée. Ce coup d'état, qui prétendait avoir objectif la défense de la démocratie contre les "mauvais Russes", a au contraire permis de supprimer de nombreuses libertés.

**M. HARDY (Royaume-Uni):** Si la démocratie n'existe plus dans un pays, ce pays n'a plus sa place dans cette Assemblée. Le Conseil de l'Europe a accordé de larges délais à la Turquie pour revenir à une situation normale et il a eu raison de la faire... Il n'est pas possible qu'un Etat qui ne donne aucune garantie démocratique reste membre à part entière du Conseil de l'Europe.

**M. BEIX (France):** Le minimum des garanties les plus élémentaires n'existe pas et que la liberté d'expression la plus essentielle par la voie des journaux ou au moyen de réunions, au sujet des événements du quotidien, n'existe absolument pas en Turquie... Lorsque l'Occident est en crise, les pays frappés s'autorisent à commercer quelque peu avec ceux dans lesquels la démocratie n'existe pas. On a appelé cela, à une époque, le marché noir. Dans ces moments-là, ce marché noir gagne en crédibilité et en dignité.

## IMMIGRATION

4.1: La nuit du réveillon à Cologne, 8 rockers ont attaqué un club turc et ont blessé 4 personnes.

6.1: En 1982, 2.336 travailleurs immigrés, dont 867 turcs, ont été renvoyés dans leurs pays, dans la seule région de Rhénanie Westfalia du Nord, en RFA.

11.1: Un bâtiment de 5 étages où vivent 50 turcs, a été incendié criminellement à Stuttgart.

16.1: Un immigré turc de 44 ans, père de 3 enfants, s'est suicidé à Berlin Ouest. Habib Dagdelen, marié à une allemande, installé en RFA depuis 21 ans, se plaignait souvent ces derniers temps de ne plus pouvoir résister aux pressions.

16.1: Le groupe politique "Liste Alternative" a désigné un turc, le Dr. Cihan Arin, architecte, comme candidat aux élections législatives qui doivent se dérouler en RFA le 6 Mars 1983. Arin qui a obtenu 477 voix sur 626, a été menacé plusieurs fois de suite par les néo-nazis depuis sa candidature. Par ailleurs, sa candidature a été annulée par la présidence de l'Assemblée départementale, qui a estimé que la constitution allemande ne permettait pas aux étrangers de se porter candidat aux élections législatives.

21.1: Le taux d'affiliation à la DGB parmi les immigrés turcs en RFA est tombé de 50 p.c. en 1980 à 48 p.c. en 1982. On pense que cette baisse est dû à la faiblesse des réactions du syndicat face au visa et autres décisions anti-immigrées.

21.1: A la suite de la décision du collège de la Ville de Bruxelles de ne plus inscrire les immigrés à Bruxelles-ville, le Bureau du Conseil Consultatif des Bruxellois n'ayant pas la nationalité belge a décidé de retirer des services de la population le stagiaire qui s'y trouvait et de l'affecter au traitement des dossiers au siège du conseil.

D'autre part, le Collectif anderlechtois pour les droits des immigrés a publié un dossier révélant que depuis le mois d'août 1982, les autorités communales d'Anderlecht cherchent à empêcher, par divers moyens illégaux, l'inscription d'immigrés sur les registres des étrangers.

21.1: Le Parlement Danois a adopté une nouvelle loi sur les étrangers. Celle-ci accorde aux étrangers, le droit de recours devant les tribunaux en cas d'expulsion.

23.1: Un enfant turc de 12 ans, C. Akalin, premier de sa classe à l'école à Giessen, en RFA, a été agressé par 10 écoliers allemands.

25.1: A Leidsplein, quartier de loisirs d'Amsterdam, 25 racistes hollandais ont agressé les étrangers puis se sont attaqués aux cafés turcs de la région.

25.1: Le siège du MRAX à Bruxelles a été saccagé et endommagé de manière ostensible. Ceci est arrivé au moment où le MRAX voulait tenter l'analyse des 400 dossiers et des milliers de problèmes qui ont été rencontrés par les immigrés de Schaarbeek et St. Josse.

26.1: Une usine de textile à Mönchengladbach en RFA, la Rheydt Stöhr Kammgarnspinnerei, a licencié 3 femmes turques sous prétexte que l'une était trop petite (1m52), l'autre trop grande (1m89) et la troisième trop grosse (77 kg)...